

**DÉFINITION DE LA FILIÈRE**

- Installation neuve dans le cadre d'un PC ou CU       Rénovation dans le cadre d'un PC ou CU

Date de la demande : .....

N° de la demande : .....

- Réhabilitation d'une installation, sans dépôt de PC ou de déclaration préalable

**Prétraitement**

<input type="checkbox"/> Bac dégraisseur : volume ..... litres	<input type="checkbox"/> Collecte les eaux de salle de bain	<input type="checkbox"/> Collecte les eaux de cuisine
<input type="checkbox"/> Fosse toutes eaux : volume ..... m <sup>3</sup> (collecte toutes les eaux usées) Un préfiltre est-il intégré à la fosse ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
<input type="checkbox"/> Ventilation primaire <input type="checkbox"/> Ventilation sortie de fosse avec extracteur (La pose des ventilations nécessite l'intervention de corps de métiers différents et devra être anticipée)		
<input type="checkbox"/> Fosse septique : volume ..... m <sup>3</sup> (en réhabilitation uniquement) (collecte uniquement les eaux des WC)		
<input type="checkbox"/> Préfiltre décolloïdeur : volume ..... litres		
<input type="checkbox"/> Autres : .....		

**Traitement**

<input type="checkbox"/> Lit d'épandage à faible profondeur -----> surface ..... m <sup>2</sup>	
<input type="checkbox"/> Tranchées d'épandage à faible profondeur Nombre de tranchées : .....    Longueur totale de l'épandage : ..... m	
<input type="checkbox"/> Filtre à sable vertical non drainé : surface ..... m <sup>2</sup>	
<input type="checkbox"/> Filtre à sable vertical drainé	
<input type="checkbox"/> Filtre à massif de zéolite (filtre compact à installer avec une fosse toutes eaux ≥ 5 m <sup>3</sup> )	
Surface : ..... m <sup>2</sup>	
Lieu de rejet des eaux traitées (soumis à dérogation du préfet)	
<input type="checkbox"/> ruisseau	
<input type="checkbox"/> fossé (privé - communal – départemental)	
<input type="checkbox"/> puits d'infiltration	
<input type="checkbox"/> dispersion pour irrigation	
<input type="checkbox"/> Terre d'infiltration non drainé : surface au sommet ..... m <sup>2</sup>	

**Toilettes sèches**

(Dispositif autorisé sans apport d'eau de dilution ou de transport)	
<input type="checkbox"/> Traitement commun urines et fèces	
<input type="checkbox"/> Traitement des fèces par séchage (urines rejoignant la filière de traitement pour les eaux ménagères)	

**Autres systèmes**

Si la solution retenue ne figure pas dans la liste précédente, veuillez joindre au dossier la fiche technique descriptive du dispositif

Dénomination du descriptif : .....

N° agrément ministériel : .....

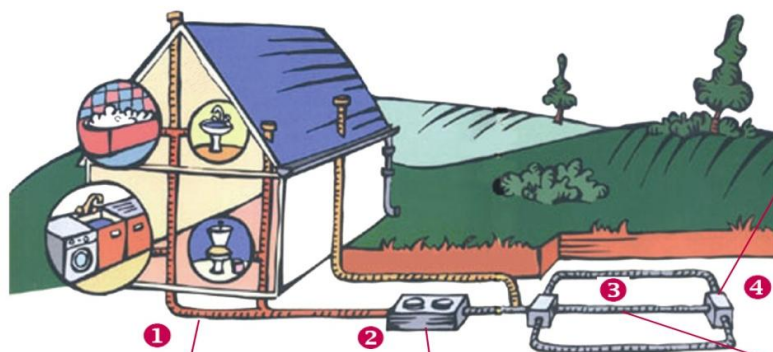
## DESTINATION DES EAUX PLUVIALES

(Les eaux pluviales ne doivent en aucun cas transiter par la filière d'assainissement)

- Réseau de surface
- Infiltration sur la parcelle
- Rétention (cuve, bassin...)
- Autre : .....

## CONSTITUTION D'UNE FILIÈRE D'ASSAINISSEMENT

Une filière d'assainissement est constituée par un ensemble de dispositifs réalisant les étapes suivantes :



### 1 LA COLLECTE

Les eaux usées sont produites à différents endroits de la maison. Il faut d'abord les collecter pour pouvoir les traiter.

⚠ Les eaux de pluies, ne doivent en aucun cas transiter par la filière d'assainissement. Elles doivent être évacuées séparément.

### 2 LE PRETRAITEMENT

Les eaux usées collectées contiennent des particules solides et des graisses qu'il faut éliminer afin de ne pas colmater le traitement. C'est le rôle de la fosse (toutes eaux ou septique).

⚠ Les matières solides qui se déposent et s'accumulent dans la fosse devront être régulièrement vidangées, tous les 4 ans environ.

Des gaz de fermentation et des odeurs sont produits au niveau de la fosse. Ils doivent être dégagés par une ventilation efficace. Elle est assurée par une entrée d'air placée sur la chute des eaux et remontée au-dessus du toit et une sortie d'air placée après la fosse et également remontée au-dessus du toit. Cette dernière sera munie d'un extracteur de gaz.

### 4 L'EVACUATION

Les eaux ainsi traitées se dispersent par écoulement dans le sous-sol. Si cela n'est pas possible (Sol imperméable, ...), un rejet de surface peut être envisagé.

⚠ Quand il n'y a pas d'exutoire, susceptible de recevoir les eaux traitées, d'autres solutions peuvent être envisagées mais sont soumises à dérogation préfectorale.

### 3 LE TRAITEMENT

L'eau est débarrassée des matières solides mais elle est encore fortement polluée. L'épuration de ces eaux est obtenue par infiltration des eaux dans le sol ou dans un massif de sable, grâce à l'action des micro-organismes qui y sont naturellement présents.

⚠ Pour que votre système fonctionne durablement, le choix du type d'assainissement doit tenir compte des caractéristiques et contraintes de votre terrain. C'est pourquoi l'étude de sol est indispensable à la bonne connaissance de votre terrain et ce, à l'emplacement prévu de votre assainissement.

## LES RÈGLES DE BASE

La filière doit être implantée hors zone de circulation et de stationnement de tout véhicule et charges lourdes. Elle doit rester dépourvue de toutes cultures et de plantations arboricoles. Aucun revêtement imperméable à l'air et à l'eau ne doit recouvrir le système d'assainissement (privilégiez le gazonnement).

La zone d'épandage doit se situer à plus de :

- ✓ 5 mètres de l'habitation ;
- ✓ 3 mètres des limites de propriété ;
- ✓ 3 mètres de toutes plantations arboricoles ;
- ✓ 35 mètres de puits ou captages d'eau destinés à la consommation humaine.

**PIÈCES A FOURNIR PAR LE DEMANDEUR**

*NB : Le dossier de DIDAA est un dossier indépendant de celui du P.C; les pièces sont à joindre même si elles figurent déjà dans le dossier P.C.*

- ✘ Un plan de situation détaillé de la parcelle
- ✘ Une étude hydrogéologique de définition de la filière
- ✘ Un plan de masse du projet d'installation avec :
  - La position du dispositif d'assainissement (sortie des eaux usées de l'habitation, prétraitement et traitement)
  - Les voies intérieures et les aires de stationnement
  - L'emplacement des points d'eau destinés à l'alimentation humaine ou à l'arrosage (puits, captages...)
  - Les cours d'eau, fossés, mare...
  - Les arbres et la végétation
- ✘ Le cas échéant, une autorisation de rejet et/ou servitude de passage en domaine privé des eaux traitées; à obtenir auprès du propriétaire du lieu de rejet
- ✘ Le cas échéant, un engagement écrit attestant la création de l'exutoire. Celui-ci devra obligatoirement rejoindre un exutoire existant; à établir par le propriétaire du futur exutoire
- ✘ Le cas échéant, si vous conservez votre assainissement, une attestation de bon fonctionnement de votre assainissement ainsi qu'un engagement à le réhabiliter s'il venait à présenter un dysfonctionnement
- ✘ Le présent formulaire dûment complété, daté et signé

***J'atteste avoir pris connaissance que :***

- Malgré l'avis favorable du Certificat d'urbanisme, si les conclusions de l'étude de sol hydrogéologique concluent à l'impossibilité de réaliser un système réglementaire, par exemple dans le cas d'absence d'exutoire, l'avis du service public d'assainissement non collectif sera défavorable.
- L'installation ne doit être réalisée qu'APRÈS réception de l'avis favorable sur le projet conformément au projet validé.
- Le dispositif, une fois réalisé, ne doit être recouvert qu'APRÈS contrôle de la bonne exécution des travaux par le service d'assainissement non collectif.

***Je m'engage à convenir d'un rendez-vous avec le service public d'assainissement non collectif dans un délai de 15 jours après le dépôt du P.C afin d'effectuer le contrôle de bonne implantation de l'installation.***

***Je m'engage à prévenir le service public d'assainissement non collectif une semaine avant la date de début des travaux de l'installation pour convenir d'un rendez-vous afin d'effectuer le contrôle de bonne exécution des travaux (ce dernier doit être effectué avant fermeture du dispositif).***

***Je m'engage à payer la redevance du service public d'assainissement non collectif à la délivrance du permis de construire, dès réception de l'avis des sommes à payer.***

Date et signature du demandeur

## DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT AUTONOME (DIDAA)

N° de dossier : .....

La loi sur l'eau du 03 janvier 1992 impose à votre commune de vérifier le système d'assainissement qu'il vous faut mettre en place ou réhabiliter.

**Pour faire face à ses nouvelles responsabilités, votre commune fait appel au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.**

- ✖ Dans le cadre d'un dépôt de permis de construire, le dossier DIDAA est joint au dossier de permis de construire. Le pétitionnaire doit faire réaliser par une société spécialisée, une étude hydrogéologique de définition de l'assainissement individuel. Cette étude devra déterminer les possibilités réelles d'assainissement suivant la sensibilité de l'environnement et la capacité du sol à épurer les effluents. L'avis du service public d'assainissement non collectif conditionne l'octroi du permis de construire.
- ✖ Dans le cas d'une réhabilitation de l'assainissement, le dossier DIDAA est directement transmis au service public d'assainissement non collectif pour un avis sur le projet d'assainissement. Quant à l'obligation de l'étude hydrogéologique, seul le service public d'assainissement non collectif, après visite, sera habilité à imposer ou non cette étude.

### PROPRIÉTAIRE

Nom, prénom : .....  
Adresse actuelle : .....  
Code postal : .....  
Ville : .....  
Téléphone : ..... Portable : .....

### CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Références cadastrales	Section .....	Parcelle .....	<b>Pente du terrain</b>
Adresse du lieu d'implantation de la filière	.....		<input type="checkbox"/> faible <5%
.....	.....		<input type="checkbox"/> moyenne 5-10%
Code postal : .....	.....		<input type="checkbox"/> forte >10%
Ville : .....	.....		<b>Existe-t-il un captage d'eau à moins de 35m du dispositif de traitement ? (puits/forage)</b>
<b>Superficie Terrain</b> .....	m2		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<b>Superficie disponible pour l'assainissement</b> .....	m2		<b>Est-il destiné à la consommation humaine ?</b>
			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

### CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITATION

**Type**  maison individuelle (résidence primaire – résidence secondaire – location)  
Nombre de chambres : .....

immeuble collectif  
Nombre de logements : .....

autres usages

Type d'activité : ..... Capacité d'accueil : ..... Nature des rejets : .....

**Alimentation en eau potable**  réseau public  forage ou puits privé  autres : .....

**Consommation en eau** ..... m3/an

